RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique

SARL 2 G SYNDIC ET GESTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société SARL 2 G SYNDIC ET GESTION, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

SARL 2 G SYNDIC ET GESTION
45 Route du Chêne
44530 SEVERAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société SARL 2 G SYNDIC ET GESTION, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce et par décisions collectives unanimes des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

L'analyse du bilan de la société SARL 2 G SYNDIC ET GESTION arrêté au 31 décembre 2024 fait ressortir les principaux indicateurs suivants :

Indicateurs **en K€**	**12-2024**	**12-2023**
Chiffre d'affaires	608	599
Autres achats	162	162
Charges Personnel	281	269
Résultat net	95	94
Capitaux propres	332	328

L'activité de l'exercice 2024 est stable par rapport à celle de l'année 2023 avec 608 k€ de Chiffre d'affaires contre 599 k€.

La stabilité de l'ensemble des charges, achats externes et charges de personnel, entraine un résultat d'exploitation en ligne avec l'exercice 2023, à savoir 143 k€ en 2024.

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur la situation de la société à date du présent rapport.

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social.

II Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les principaux postes d'actifs de la société peuvent être présentés comme suit :

Actif en K€	**Montant**
Créances clients	266
Disponibilité	365

L'analyse des principaux postes d'actifs n'appelle pas de remarques particulières quant à leur réalité et leur appartenance.

Nous avons contrôlé la valorisation des principaux actifs à l'aide justificatifs probants (justificatifs bancaires…)

L'actif est principalement constitué des créances et de la trésorerie détenues par la société.

L'analyse des passifs de la société n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous informons par ailleurs n'avoir été informé d'aucun avantage particulier.

Fait à St Malo,
Le 15 juillet 2025



Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique